

### FONDS POUR LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS<sup>1</sup>

En 2014, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 14-14], qui remplace et abroge la Rec. 11-26 dans sa totalité.

La Recommandation 14-14 établit un fonds pour la participation aux réunions (MPF) dans le but d'aider les représentants des Parties contractantes de l'ICCAT en développement à participer et/ou à contribuer aux travaux de la Commission et d'autres organes subsidiaires. Ce fonds a été initialement approvisionné avec 60.000,00 euros provenant du fonds de roulement.

La nouvelle recommandation diffère de l'antérieure en ce sens que la prise en charge financière couvrira la participation de deux membres par délégation (un gestionnaire et un scientifique) uniquement pour les réunions du SWGSM, le financement pour les autres réunions n'étant que pour un membre par délégation.

Le financement de ce fonds a été réalisé en 2018 avec une allocation de 50.000,00 euros à charge du fonds du chapitre 13b) du budget de l'ICCAT, ainsi que l'a approuvé la Commission en 2017. En outre, le Secrétariat a reçu une contribution volontaire des États-Unis de 16.533,03 euros, une contribution du Canada de 50.000,00 euros et deux contributions de l'Union européenne à travers le fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités, l'une provenant du fonds de 2018, d'un montant de 84.000,00 euros, et l'autre contribution provenant du reliquat de ce même fonds de 2017, d'un montant de 21.771,32 euros.

Le reliquat de l'exercice 2017 se chiffrant à 143.657,90 euros doit également être ajouté à ce fonds. Par conséquent, le solde disponible en 2018 s'élevait à 365.962,25 euros.

La mise en œuvre de ce fonds a donné une importante impulsion à la participation des représentants des Parties contractantes en développement, à tel point qu'au cours de cette dernière année, 121 voyages ont été gérés et 27 CPC en ont bénéficié.

En 2017, la Commission a approuvé la création d'un poste dans le budget de 2018 pour financer les dépenses de ce fonds. La contribution budgétaire de 2018 s'élevait à 50.000,00 euros et était donc insuffisante pour couvrir toutes les dépenses, mais conformément à la décision de la Commission, ce poste budgétaire sera régularisé afin que toutes les dépenses annuelles puissent être couvertes dans quatre ans. D'ici là, les CPC devront verser des contributions volontaires pour couvrir toutes les demandes.

Afin d'optimiser les ressources existantes, le secrétariat a ajusté les délais de procédure pour l'affectation des fonds et inclus des informations supplémentaires, qui sont soumises pour approbation.

En outre, et du fait de l'augmentation du nombre de réunions annuelles, tant scientifiques que de la Commission, les demandes de prise en charge financière ont également augmenté proportionnellement. C'est pourquoi le secrétariat doit incorporer à la procédure une section correspondant à la procédure à suivre en l'absence de financement. Pour cette raison, il est demandé à la Commission de donner des instructions à cet égard.

Compte tenu du nombre de demandes de participation aux réunions et, par conséquent, des dépenses encourues à charge de ce fonds, il est estimé que pour 2019, il sera nécessaire d'affecter les mêmes fonds que pour 2018, soit 315.000,00 euros. Ce montant est loin des fonds qui devraient être disponibles et qui s'élèveraient à 122.000,00 euros (72.000,00 euros du budget de l'ICCAT plus 50.000,00 euros du reliquat à la fin de l'exercice 2018). Par conséquent, si aucune contribution volontaire n'est reçue à cet effet, il ne sera pas possible de couvrir toutes les demandes prévues pour 2019.

Les Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes sont encouragées à informer le STACFAD et le Secrétaire exécutif des montants qu'elles pourraient apporter par le biais de contributions volontaires au MPF au titre de 2019.

---

<sup>1</sup> Données rapportées au 7 novembre 2018.

Enfin, il est rappelé que l'accès aux fonds pour la participation aux réunions est régi par un protocole publié sur la page web et envoyé aux délégations pour chacune des réunions. Les requêtes reçues sont soumises à l'approbation du Président de l'ICCAT et de la Présidente du STACFAD.

## Appendice 1

### Règles de procédure pour l'administration du fonds spécial de participation aux réunions

#### 1. Définitions

Sont considérées États en développement les Parties contractantes de l'ICCAT qui sont classées dans les Groupes B, C ou D, conformément aux critères utilisés dans le calcul des contributions (Article 4 – Ressources, du Règlement financier de l'ICCAT).

#### 2. Critères d'éligibilité

##### *Participation aux réunions scientifiques de l'ICCAT*

Les demandes seront sélectionnées conformément au protocole établi par le Comité permanent pour la recherche et les statistiques (Addendum 2 à l'Appendice 7 du rapport du SCRS de 2011).

Tout délégué d'une CPC en développement présentera une demande complète dans les délais établis, incluant une description détaillée de la contribution du demandeur à la réunion. Une fois obtenue l'autorisation des rapporteurs des Groupes d'espèces impliqués et/ou du Président du SCRS, le Secrétariat procédera aux démarches nécessaires en vue du financement du voyage.

##### *Procédure*

1. Le Secrétariat publiera, 90 jours avant la tenue de la réunion, le formulaire de voyage afférent à l'invitation.
2. Les candidats au MPF devront envoyer le formulaire dûment rempli et joindre à celui-ci, avec un préavis de 45 jours :
  - a. Une lettre de désignation officielle à joindre à la demande d'assistance signée par le chef de délégation.
  - b. Les coordonnées complètes du candidat, y compris son numéro de portable.
  - c. Une copie de son passeport en cours de validité.
  - d. Une copie des données bancaires nécessaires (incluant le nom de la banque, l'adresse de la succursale, le nom exact du titulaire du compte, le numéro de compte, IBAN et SWIFT).
  - e. Indiquer si une note verbale est nécessaire pour l'obtention du visa et le lieu où la demande de celui-ci va être réalisée.
  - f. Une description détaillée de la contribution du demandeur à la réunion.
3. Le Secrétariat examinera les demandes afin de déterminer quelles d'entre elles remplissent les critères d'éligibilité et il donnera un délai supplémentaire de cinq jours aux candidats qui n'auront pas envoyé toute l'information requise.
4. Le Secrétariat enverra une invitation aux candidats sélectionnés, ainsi qu'un itinéraire de voyage coïncidant avec les dates indiquées dans le formulaire (au plus tard 30 jours avant le début de la réunion).
5. Les demandeurs devront réaliser les démarches liées à l'obtention du visa et envoyer une copie de celui-ci ainsi que la vérification et l'approbation de l'itinéraire au plus tard 20 jours avant le début de la réunion.
6. Si aucune réponse n'est donnée à l'ensemble des exigences décrites ci-dessous, le secrétariat enverra une notification de rejet de la demande.

***Participation aux réunions non scientifiques de l'ICCAT***

Les demandes seront sélectionnées pour l'assistance d'un participant par Partie contractante à une seule réunion et seront soumises à l'approbation du Président de la Commission, de la Présidente du STACFAD et du Secrétaire exécutif et, dans le cas des organes subsidiaires, du Président de la réunion pour laquelle le financement est sollicité.

Tout délégué d'une CPC en développement présentera une demande complète avant le délai établi.

*Procédure*

1. Le Secrétariat publiera, 90 jours avant la tenue de la réunion, le formulaire de voyage afférent à l'invitation.
2. Les candidats au MPF devront envoyer le formulaire dûment rempli et joindre à celui-ci, avec un préavis de 60 jours :
  - a. Une lettre de désignation officielle à joindre à la demande d'assistance signée par le chef de délégation.
  - b. Les coordonnées complètes du candidat, y compris son numéro de portable.
  - c. Une copie de son passeport en cours de validité.
  - d. Une copie des données bancaires nécessaires (incluant le nom de la banque, l'adresse de la succursale, le nom exact du titulaire du compte, le numéro de compte, IBAN et SWIFT).
  - e. Indiquer si une note verbale est nécessaire pour l'obtention du visa et le lieu où la demande de celui-ci va être réalisée.
3. Le Secrétariat examinera les demandes afin de déterminer quelles d'entre elles remplissent les critères d'éligibilité et il donnera un délai supplémentaire de cinq jours aux candidats qui n'auront pas envoyé toute l'information requise.
4. Le Secrétariat enverra une invitation aux candidats sélectionnés, ainsi qu'un itinéraire de voyage coïncidant avec les dates indiquées dans le formulaire (au plus tard 45 jours avant le début de la réunion).
5. Les demandeurs devront réaliser les démarches liées à l'obtention du visa et envoyer une copie de celui-ci ainsi que la vérification et l'approbation de l'itinéraire au plus tard 30 jours avant le début de la réunion.
6. Si aucune réponse n'est donnée à l'ensemble des exigences décrites ci-dessous, le secrétariat enverra une notification de rejet de la demande.

***Approbation des demandes en l'absence de fonds***

Instructions à suivre en l'absence de fonds

Appendice 2

Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF)

<b>Solde à l'ouverture de l'exercice 2018</b>	<b>143.657,90 €</b>
<b>REVENUS</b>	<b>222.304,35 €</b>
Financé par l'ICCAT	50.000,00 €
Contribution volontaire des États-Unis	16.533,03 €
Contribution volontaire du Canada	50.000,00 €
Contribution volontaire de l'Union européenne à travers le Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités 2017	21.771,32 €
Contribution volontaire de l'Union européenne à travers le Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités 2018	84.000,00 €
<b>DÉPENSES</b>	<b>301.640,92 €</b>
Réunions scientifiques	164.571,14 €
<i>Réunion de préparation des données sur le makaire bleu (Madrid, Espagne, du 12 au 16 mars 2018)</i>	10.722,74 €
<i>Réunion intersessions du groupe d'espèces sur les thonidés mineurs (Madrid, Espagne, du 2 au 6 avril 2018)</i>	22.850,06 €
<i>Évaluation de la stratégie de gestion (MSE) du thon rouge et de l'espadon de l'Atlantique Nord (Madrid, Espagne, du 16 au 20 avril 2018)</i>	5.396,34 €
<i>Réunion de préparation des données sur le thon obèse (Madrid, Espagne, du 23 au 27 avril 2018)</i>	15.548,17 €
<i>Réunion du Groupe de travail de l'ICCAT sur les méthodes d'évaluation des stocks (Madrid, Espagne, du 7 au 11 mai 2018).</i>	8.129,97 €
<i>Réunion intersessions du Sous-comité des écosystèmes (Madrid, Espagne, du 4 au 8 juin 2018).</i>	7.519,88 €
<i>Réunion d'évaluation du stock de makaire bleu (Miami, États-Unis, du 18 au 22 juin 2018)</i>	12.509,76 €
<i>Réunion intersession du groupe d'espèces sur les requins (Madrid, Espagne, du 2 au 6 juillet 2018)</i>	15.208,88 €
<i>Réunion d'évaluation des stocks de thon obèse (Pasajes, Espagne, du 16 au 20 juillet 2018)</i>	14.663,84 €
<i>Réunion des groupes d'espèces du SCRS et réunion du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) (Madrid, Espagne, du 24 septembre au 5 octobre 2018)</i>	52.021,50 €
<i>Réunion intersessions de la Sous-commission 2 (Madrid, Espagne, du 5 au 7 mars 2018)</i>	10.295,15 €
<i>Réunion du groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (Madrid, Espagne, du 26 au 27 mars 2018)</i>	4.751,71 €
<i>Réunion du groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) (Madrid, Espagne, du 9 au 12 avril 2018)</i>	20.391,72 €
<i>Réunion du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) / Réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention (Madère, Portugal, du 21 au 25 mai 2018)</i>	22.957,75 €
<i>Réunion intersessions de la Sous-commission 1 (Bilbao, Espagne, du 23 au 25 juillet 2018)</i>	14.731,22 €
<i>Réunion du Comité d'application et de la Commission / 21e réunion extraordinaire de la Commission (Dubrovnik, Croatie, du 10 au 19 novembre 2018)</i>	63.942,06 €
<i>25e réunion ordinaire de la Commission Ajustement 2017 (Marrakech, Maroc, du 14 au 22 novembre 2017)</i>	0,17 €
<b>Solde au 7 novembre 2018</b>	<b>64.321,33 €</b>

Résumé des dépenses	Réunions scientifiques		Réunion intersessions de la Sous-commission 2		Réunion du groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne		Réunion du groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM)		Réunion du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM)/ Réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention		Réunion intersessions de la Sous-commission 1		Réunion du Comité d'application et de la Commission / 21e réunion extraordinaire de la Commission		
CPC															
Albanie			X	1.377,00 €					C	803,91 €			X	3.005,62 €	
Algérie	b)	1.760,12 €	X	1.303,05 €					SWGSM	874,50 €			X	3.522,01 €	
	e) C	183,71 €													
	h)	1.782,74 €													
	j)	3.689,98 €													
Belize							X	2.860,66 €	SWGSM/Conv	907,25 €	X	2.628,93 €	X	4.420,21 €	
Brésil	b)	2.681,56 €												X	4.291,47 €
	d)	2.820,79 €													
	f)	2.714,45 €													
	g)	2.421,87 €													
	h)	2.952,81 €													
	i)	3.379,51 €													
Cabo Verde	d)	2.831,22 €												X	5.287,19 €
	i)	2.814,74 €													
Côte d'Ivoire	a)	2.505,04 €			X	1.454,48 €	X	2.046,48 €	SWGSM SWGSM/Conv	1.416,82 € 605,50 €	X	2.143,36 €			
	b)	2.970,53 €													
	d)	2.349,62 €													
	e)	1.792,00 €													
	h)	2.127,24 €													
	i)	2.324,32 €													
	j)	4.932,42 €													

Résumé des dépenses	Réunions scientifiques		Réunion intersessions de la Sous-commission 2		Réunion du groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne		Réunion du groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM)		Réunion du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM)/ Réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention		Réunion intersessions de la Sous-commission 1		Réunion du Comité d'application et de la Commission / 21e réunion extraordinaire de la Commission	
CPC														
Égypte			X	1.596,36 €										P
Gabon	b)	2.447,47 €			X	1.803,23 €	X	2.127,47 €	SWGSM Conv	514,25 € 2.484,97 €	X	1.498,07 €	X	4.688,76 €
	i)	2.091,08 €												
Ghana	j)	3.558,40 €												
Guatemala											C	785,86 €	X	5.059,54 €
Guinée, Rép. de									SWGSM/Conv	2.783,38 €				
Honduras							X	2.488,16 €	SWGSM/Conv	874,50 €				
Liberia	a)	2.934,93 €												
	b)	2.999,39 €												
	d)	2.611,92 €												
	h)	3.057,24 €												P
	j) Groupes	3.126,36 €												
	j) SCRS	3.125,00 €												
Maroc	c)	1.703,64 €												
Mauritanie	b)	2.448,81 €												
	c)	2.108,95 €												
	d)	2.085,95 €					X	1.789,02 €	SWGSM/Conv	743,50 €	X	1.837,72 €	P	
	h)	2.095,45 €												
	i)	2.434,94 €												
Mexique	g)	1.996,55 €							SWGSM	2.556,83 €				
	j)	4.578,04 €												

Résumé des dépenses	Réunions scientifiques		Réunion intersessions de la Sous-commission 2		Réunion du groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne		Réunion du groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM)		Réunion du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM)/ Réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention		Réunion intersessions de la Sous-commission 1		Réunion du Comité d'application et de la Commission / 21e réunion extraordinaire de la Commission	
CPC														
Namibie	e)	2.542,80 €												
	h)	3.193,40 €					X	2.849,25 €	SWGSM	679,25 €	X	2.011,53 €		
	j)	5.064,88 €												
Nicaragua							X	2.442,88 €	SWGSM/Conv	874,50 €				
Nigeria	j)	2.651,52 €											X	4.122,92 €
Panama			X	2.513,76 €							X	2.609,50 €		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines													X	5.840,92 €
Sao Tomé-et-Principe	a)	2.900,68 €												
	b)	3.254,34 €												
	d) C	334,00 €			X	1.494,00 €			SWGSM SWGSM/Conv	1.284,90 € 767,25 €			X	4.582,25 €
	g)	4.458,74 €												
	j)	5.942,47 €												
Sénégal	a)	2.382,09 €												
	b)	2.246,19 €												
	e)	2.075,46 €												
	g)	3.632,60 €	X	2.378,03 €			X	2.243,25 €	SWGSM Conv	1.601,91 € 1.566,53 €	X	1.216,25 €	X	4.424,71 €
	i)	1.619,25 €												
	j)	3.830,40 €												
Afrique du Sud	j)	4.916,28 €												
Trinité-et-Tobago													X	6.579,41 €

Résumé des dépenses CPC	Réunions scientifiques	Réunion intersessions de la Sous-commission 2	Réunion du groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne	Réunion du groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM)	Réunion du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM)/ Réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention	Réunion intersessions de la Sous-commission 1	Réunion du Comité d'application et de la Commission / 21e réunion extraordinaire de la Commission				
Tunisie	b)	2.041,65 €									
	c)	1.583,75 €	X	1.126,95 €			SWGSM/Conv				
	e)	1.536,00 €						710,75 €	X	3.735,79 €	
	f)	1.777,69 €									
d)	2.514,67 €										
f)	3.027,74 €										
Uruguay	j)		3.580,73 €						SWGSM/Conv		
	Groupe s		3.025,02 €							907,25 €	
	j) SCRS	3.025,02 €									
<b>Total</b>	<b>164.571,14 €</b>	<b>10.295,15 €</b>	<b>50.711,98 €</b>	<b>20.391,72 €</b>	<b>22.957,75 €</b>	<b>14.731,22 €</b>	<b>63.942,06 €</b>				

- a) Réunion de préparation des données sur le makaire bleu  
b) Réunion intersession du groupe d'espèces sur les thonidés mineurs  
c) MSE (thon rouge et espadon de l'Atlantique Nord)  
d) Réunion de préparation des données sur le thon obèse  
e) Réunion du groupe de travail de l'ICCAT sur les méthodes d'évaluation des stocks  
f) Réunion intersession du Sous-comité des écosystèmes  
g) Réunion d'évaluation du stock de makaire bleu  
h) Réunion intersession du Groupe d'espèces sur les requins  
i) Réunion d'évaluation du stock de thon obèse  
j) Groupes d'espèces et SCRS

C : Voyage annulé / P : En attente de l'émission du billet